

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1112

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des quotas à tiroirs

La recherche du candidat — de la candidate — idéal-e ne serait rien s'il n'y avait que la formule dite magique... Certains ont d'ailleurs beau être tombés dedans étant petits, ils n'en ont jamais ressenti les effets.

(pi) Les deux principaux quotas qui régissent l'élection au Conseil fédéral sont une répartition entre partis (2 radicaux, 2 démocrates-chrétiens, 2 socialistes et 1 UDC), la fameuse «formule magique» en vigueur depuis 1960, et entre régions linguistiques. Ce dernier critère est d'ailleurs appliqué de manière assez souple depuis 1848; il est compliqué comme on va le voir par l'attribution quasi automatique de sièges à trois cantons: Berne, Zurich et Vaud. A une exception près, qui a duré cinq ans de 1876 à 1881, il y a toujours eu au moins deux latins au Conseil fédéral. Il n'y a par conséquent pas eu deux Romands en permanence, le dernier francophone à siéger seul étant le Valaisan Roger Bonvin: les Chambres ont remplacé le Vaudois Chaudet, en 1967, après l'affaire des Mirages, par le Tessinois Cellio. L'élection de Pierre Graber en 1969 rétablit la double représentation romande. L'après-Chaudet marqua également une des rares vacances vaudoises au Conseil fédéral: le plus grand canton romand y

est en effet représenté presque sans discontinuer depuis 1848. On note une absence vaudoise de 1876 à 1881, de 1945 à 1948 et de 1967 à 1974 (mais Pierre Graber élu en 1969, officiellement Neuchâtelois parce qu'originaire de ce canton, était néanmoins politicien vaudois: il fit toute sa carrière politique à Lausanne et siégea également au Conseil d'Etat vaudois; c'est maintenant le lieu de domicile qui détermine l'origine «officielle» d'un conseiller fédéral). Le canton de Berne a toujours eu un représentant au Conseil fédéral jusqu'en 1979; il est de nouveau représenté depuis l'élection d'Adolf Ogi en 1987. Quant à Zurich, il a connu une vacance de 1888 à 1902 (mais un conseiller fédéral considéré comme saint-gallois était également originaire de Zurich); le plus grand canton suisse n'est plus représenté au Conseil fédéral depuis la démission d'Elisabeth Kopp, en 1989. Il n'empêche que ces trois cantons, sauf exception ou scandale, considèrent qu'ils ont un droit tacite à y disposer d'un siège. Droit qui a peut-être eu sa

raison d'être mais qui ne se justifie plus à l'heure où la classe politique dans sa majorité rêve de faire sauter les frontières et de frapper à la porte de Bruxelles. Une garantie de représentation des minorités linguistiques nous semble suffisante.

A ces quotas tacites pourrait bien s'ajouter ces prochaines années l'exigence d'une représentation féminine: pour que les femmes soient représentées équitablement elles devraient, simple arithmétique, disposer de trois à quatre sièges au Conseil fédéral. Elles seront encore durant quelques années ou quelques décennies moins bien servies que les minorités linguistiques, qui sont surreprésentées: les Romands auraient arithmétiquement droit à 1,4 et les Tessinois à 0,3 conseiller fédéral, les deux communautés latines n'arrivant ensemble pas à deux en tenant compte de leur population...

Les quotas traduisent aussi les préoccupations du moment: peut-être sera-t-il possible, pour assurer une juste représentation des femmes, que d'autres exigences de la représentation proportionnelle soient mises en veilleuse. On se souvient que l'indépendante Monika Weber avait joué cette carte en présentant sa candidature contre celle de Kaspar Villiger pour succéder à Elisabeth Kopp. Elle n'avait recueilli que 33 voix, contre 124 à Villiger et 35 à Franz Steinegger, radical uranais qui avait le défaut... de vivre en concubinage. ■

Le canton de Genève existe-t-il ?

(jd) A Neuchâtel on connaît la musique. A peine annoncée la vacance du siège socialiste romand, le canton se mobilise en bon ordre derrière son candidat désigné à l'unanimité par son parti. A Genève, qui rêve pourtant depuis des décennies d'un représentant au Conseil fédéral, on apprécie à leur juste valeur les réserves et les préférences des autres partis qui bien entendu n'oublient pas de soupeser les chances futures de leurs candidats potentiels. Et c'est ainsi que sûrement se dégradent les chances de Christiane Brunner d'accéder au Conseil fédéral. Mais au fait le canton de Genève existe-t-il vraiment ?

UDC

Une longue histoire de dissidences

(cfp) Les difficultés que traverse l'Union démocratique du centre (UDC) à cause des dissensions entre l'aile populiste et la tendance modérée ne sont pas les premières de son histoire; ce parti est d'ailleurs né d'une dissidence radicale et a subi de nombreuses mutations depuis la fondation des premiers partis paysans à Zurich en 1917, puis à Berne en 1918. En 1921, les paysans vaudois lançaient à leur tour leur formation, sous l'impulsion d'Albert Wuillamoz, député radical au Grand Conseil. La dissidence vaudoise n'eut pourtant jamais le succès du mouvement bernois qui vida littéralement le parti radical de sa substance; grâce à la fusion avec les

anciens libéraux conservateurs bernois, le parti des paysans artisans et bourgeois (PAB) renforça son bataillon d'une aile intellectuelle et économique qui lui assura la domination sur le canton. Conservateurs, voire même réactionnaires, les PAB cantonaux agitaient volontiers la menace de la subversion et de la révolution pour obtenir des mesures de protection de l'Etat. L'attaque du conseiller fédéral Minger contre les socialistes, au moyen du projet de loi sur l'ordre public en 1933, en est un exemple. Un tract en français à l'occasion des élections communales bernoises de 1935 donne le ton: «Notre but: empêcher la soldatesque rouge d'obtenir la majorité dans notre capitale».

Une structure nationale n'est créée qu'en 1937, en même temps que l'Alliance des indépendants, sous la menace d'une dissidence des jeunes paysans. La dissolution du parti démocrate,